

Jardins Soignés et Herbes Folles

EXPO PHOTOS 2013 illustrant les liens entre l'homme et la nature en ville

FORMULAIRE & REGLEMENT DE PARTICIPATION

A/ Objectifs et thèmes du concours/expo photo

L'ACQU se préoccupe depuis 40 ans de l'environnement, de l'urbanisme et de l'évolution en général du cadre de vie à Uccle. En 2011 nous organisons une exposition photographique centrée sur le patrimoine architectural d'Uccle et qui pour titre « **La Pierre à Livre Ouvert** ».

La 2e édition de notre programme photo, monté en 2012 en partenariat avec l'échevinat de la culture d'Uccle, avait pour thème "**Portraits d'Uccle**". L'ambition était de placer l'humain au centre de nos préoccupations. L'exposition proposait une galerie de 60 portraits, témoignant de la diversité, de la richesse et du potentiel que représentent les femmes et les hommes qui animent la commune.

Enfin, en 2013, nous valorisons par la photo, le patrimoine vert de la commune. Uccle est reconnue pour son environnement, la proportion d'espaces verts et la qualité de vie qui en découle. Son attractivité est liée à cette richesse naturelle et à la biodiversité qu'elle contient. Notre commune démontre que Nature et Ville ne sont pas antinomiques et que le développement d'une région urbaine, doit veiller à protéger et à mettre en valeur ce patrimoine naturel, véritable poumon de la cité. Avec le projet **Jardins soignés et Herbes Folles**, Nous ne recherchons pas des "photos botaniques", mais à illustrer les rapports et l'interdépendance entre l'homme et la nature sur le territoire de la commune d'Uccle.

B/ Règlement du Concours « Jardins soignés et herbes folles

Chaque participant peut nous envoyer 6 photos illustrant les rapports entre l'homme et la nature à Uccle. Les photos sélectionnées étant imprimées en grand format, elles requièrent une haute résolution.

Le participant certifie être l'auteur des photographies proposées et octroie aux organisateurs le droit d'utiliser et de reproduire les clichés dans l'exposition et comme illustration dans divers documents (papiers & numériques). Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur (qui conserve la propriété intellectuelle de son cliché) lors de toute publication.

Droit à l'image et respect de la vie privée

Nous attachons une grande valeur au respect de la vie privée et au droit à l'image qui en découle. Pour toute photographie envoyée et sur laquelle le (ou les) personnage(s) est clairement identifiable(s), le photographe doit obtenir, du sujet photographié et de ses parents s'il est mineur, l'autorisation écrite de figurer sur la photo et de voir cette photo figurer dans l'exposition (artistique et sans vocation commerciale).

Tout participant déclare expressément être l'auteur des photos soumises et le cas échéant il met à disposition, toutes les autorisations nécessaires de la part des sujets photographiés. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de plainte ou de réclamation concernant la violation des droits ou des dommages liés au sujet ou à l'objet de l'œuvre.

L'ACQU met à disposition des photographes ci-après et sur www.acqu.be/photo/droit-image/

- un formulaire (à faire remplir & signer par les « personnes figurant & identifiables sur les photos » et leur parent pour les mineurs d'âge), qui confirme leur accord de figurer sur ces photos.
- Une courte présentation de l'exposition et le « pourquoi » de cette thématique centrée sur les rapports entre l'Homme et la Nature (à remettre aux personnes photographiées pour faciliter la justification de ces clichés),

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « JARDINS SOIGNÉS ET HERBES FOLLES »**Décharge à faire signer par les « personnes » figurant sur les photos.****AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR L'UTILISATION DE SON IMAGE**

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre du concours photo «**Jardins soignés et herbes folles**» organisé par l'ACQU et l'Echevinat de la Culture d'Uccle.

Les organisateurs de ce concours photographique certifient que l'usage éventuel des photos ne portera pas atteinte à la vie privée et ne nuira en aucune manière à la personne photographiée, et qu'il ne sera fait aucune utilisation commerciale des photos.

Fait à : Le :

Signature : Pour un mineur : signature d'un des parents

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « JARDINS SOIGNÉS ET HERBES FOLLES »**Décharge à faire signer par les « personnes » figurant sur les photos.****AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR L'UTILISATION DE SON IMAGE**

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre du concours photo «**Jardins soignés et herbes folles**» organisé par l'ACQU et l'Echevinat de la Culture d'Uccle.

Les organisateurs de ce concours photographique certifient que l'usage éventuel des photos ne portera pas atteinte à la vie privée et ne nuira en aucune manière à la personne photographiée, et qu'il ne sera fait aucune utilisation commerciale des photos.

Fait à : Le :

Signature : Pour un mineur : signature d'un des parents

C/ Formulaire de participation

Support et transmission des images.

Les photos doivent parvenir sur CD pour le 15 avril 2013 au plus tard sur CD ROM à l'ACQU c/o Georges MICHEL Ancien Dieweg, 6 – 1180 Bruxelles. En y joignant le présent formulaire de participation dûment complété. Les fichiers numériques peuvent être en couleurs ou en noir et blanc (fichier .jpeg) et en format paysage, portrait ou carré. Nous acceptons les photos actuelles, des clichés plus anciens et des images d'archives (mais toujours sous format numérique).

Vos fichiers photo doivent être nommés de la façon suivante : Nom_prénom-01 (à 05). Jpeg. Veillez à remplir le tableau suivant, la dernière colonne servant de légende à la photo (cette légende figurera sous la photo dans l'exposition) :

Nom : / Prénom :

Adresse :

Email : / Téléphone :

N° photo	Nom fichier	Lieu photo	date	commentaire / nom du sujet
01				
02				
03				
04				
05				

Sélection et prix pour les photos lauréates

Un jury composé de représentants de l'ACQU, de l'échevinat de la Culture et de photographes analysera les photos envoyées. Ce jury désignera les photos lauréates (bénéficiant d'un prix), et choisira la cinquantaine d'images qui intégreront l'exposition. Le jury tiendra compte de l'originalité et de la dynamique de l'image (valorisation du rapport entre l'Homme et la Nature). La maîtrise technique et la qualité artistique entreront aussi en ligne de compte. Tous les participants au concours seront conviés au vernissage de l'exposition en juin 2013, à l'invitation du collège des Bourgmestre et Echevins d'Uccle. Les clichés seront imprimés en grand format. Lors de l'inauguration, un prix sera remis aux lauréats et un prix du public sera organisé. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

Pour tout renseignement complémentaire : acqu.asbl@gmail.com ou culture@uccle.be

Editeur responsable : Association de Comités de Quartier Ucclois, asbl.
c/o Denys Ryelandt, av. du Maréchal, 20A à 1180 Bruxelles.